



1004149202

DATE DEPOT : 2010-05-12
NUMERO DE DEPOT : 41492
N° GESTION : 2010B07217
N° SIREN : 521331843
DENOMINATION : 2MDB
ADRESSE : 57 rue d Amsterdam 75008 PARIS
DATE D'ACTE : 2010/04/19
TYPE D'ACTE : RAPPORT
NATURE D'ACTE :

2MDB
Société par Actions Simplifiée au capital de 7.500 Euros
Siège social : 57, rue d'Amsterdam 75008 Paris
521 331 843 RCS Paris

RAPPORT DE LA PRESIDENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
Extraordinaire du 19 avril 2010

La réunion de l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le dix-neuf avril 2010, conformément aux statuts de la Société, a été nécessaire afin que soit statué sur l'ordre du jour suivant :

- *Augmentation du capital social par émission de 5.325 actions nouvelles, avec prime d'émission de 10,35 euros par action, par un apport en numéraire global de 56.445 euros, portant le capital social à 8.831,25 euros ;*
- *Constatation de la réalisation de l'augmentation du capital, de la souscription intégrale des nouvelles actions, de leur libération en totalité, du dépôt des fonds et agrément des nouveaux associés ;*
- *Modifications corrélatives des statuts ;*
- *Démission d'un membre et du Président du Comité stratégique ;*
- *Nominations des nouveaux membres du Comité Stratégique et désignation d'un nouveau président ;*
- *pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

1. Augmentation de capital de 56.445 € par apport en numéraire

Il apparaît nécessaire pour l'évolution de la Société de procéder à une augmentation de capital social, afin de lui permettre de financer son démarrage et son développement.

Cette augmentation de capital serait particulièrement intéressante à réaliser au stade actuel de la Société, car la valeur de ses actifs et son potentiel sur son secteur d'activités permettrait de retenir une valorisation à la date de la présente assemblée d'environ 375.000 euros.

L'augmentation de capital, si elle était votée par l'assemblée générale des associés de la Société, tiendrait compte de cette valorisation, de sorte que l'augmentation de capital proposée conduirait au versement d'une prime d'émission par les souscripteurs.

Les associés m'ont notifié, par courrier en date du 3 avril 2010, leur décision de renoncer irrévocablement à leur droit préférentiel de souscription et donc à la souscription de tout ou partie des actions nouvelles qui seront émises dans le cadre de cette augmentation de capital, avec une prime d'émission de 10,35 euros.

J'ai donc proposé, avec l'accord de chacun des associés, que la souscription des 5.325 actions à émettre soit réservée comme suit, en faveur de :

- la société MANDARINA, à concurrence de 3.551 actions, pour un investissement global de 37.640,60 euros ;
- Monsieur Jean SEYDOUX, à concurrence de 885 actions, pour un investissement global de 9.381 euros ;
- Monsieur François VAILLANT, à concurrence de 533 actions, pour un investissement global de 5.649,80 euros ;
- Monsieur Edouard de LUSSY, à concurrence de 356 actions, pour un investissement global de 3.773,60 euros.

Ces investissements permettront de donner à la Société les moyens de son développement en s'adossant sur de nouveaux associés d'importance et bénéficiant d'une réelle expertise.

La présidence considère dès lors que cette augmentation de capital est conforme à l'intérêt social de la Société.

Nous recueillerons en couverture de ces souscriptions le versement d'une somme globale de 56.445 euros, que nous déposerons à la Banque CIC Agence de Montparnasse 29/31 Boulevard de Vaugirard – 75015 Paris sur un compte intitulé « *augmentation de capital* » ouvert au nom de la Société.

Ces 5.325 actions nouvelles devront être libérées en totalité à la souscription, il en sera de même de la prime d'émission.

Elles porteront jouissance à compter de la date de constatation par le Président de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et, pour le surplus, seront dès leur création assimilées aux actions anciennes.

2. Agrément des nouveaux associés

Le président expose que dans la mesure où la Société MANDARINA, ainsi que Messieurs Jean SEYDOUX, François VAILLANT et Edouard de LUSSY ont manifesté leur intérêt pour entrer dans le capital de la Société, il conviendra de les agréer en qualités de nouveaux associés.

3. Démission d'un membre et du Président du Comité Stratégique

Monsieur Charles PANON DESBASSAYNS DE RICHEMONT a fait savoir qu'il entendait démissionner de ses fonctions de Membre du Comité Stratégique. Le Président propose d'accepter celle-ci.

Pour sa part, Monsieur Gilles SEYDOUX a également fait savoir qu'il entendait demeurer membre du Comité Stratégique de la Société, tout en démissionnant de sa fonction de Président. Le Président de la Société propose d'accepter celle-ci.

4. Désignation des nouveaux Membres du Comité Stratégique

La Société MANDARINA, représentée par Monsieur Philippe PINAULT, ainsi que Monsieur François VAILLANT réunissant des connaissances et des expertises avérées, le Président propose que chacun d'eux soit désigné en qualité de membre du Comité Stratégique de la Société. —

Une fois cette désignation intervenue, le Président propose de nommer la Société MANDARINA, représentée par Monsieur Philippe PINAULT, aux fonctions de Président du Comité Stratégique, en lieu et place de Monsieur Gilles SEYDOUX.

5. Modification corrélatives des statuts

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital projetée, il conviendra de modifier corrélativement les statuts.

* * *

Le Président décide donc de soumettre ces questions à la prochaine assemblée générale des associés réunie à titre extraordinaire.

En conséquence de ce qui précède, le Président décide de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des associés le dix-neuf avril 2010, à 14 h.

Fait à Paris

Le quatre avril 2010



Monsieur Gilles SEYDOUX
Président